

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 965

7 mai 2010

SOMMAIRE

Alter Compta s.à r.l.	46277	Hoffmann-Schwall S.A.	46300
Alvogen Balkans Luxembourg S.à r.l.	46278	IPB Lux S.à r.l.	46282
Angelab International S.A.	46279	KÖHL Aktiengesellschaft	46319
Aon Financial Services Luxembourg S.A.	46286	Lakumo Holding S.A.	46287
Atlas Mountain Holding S.A.	46318	LuxCo 108 S.à r.l.	46292
Avolon Holding Corporation (Luxem- bourg) II S.à r.l.	46308	Luxdynamic S.A.	46278
BKDV Holding S.A.	46299	Maliverne S.A.	46304
BKDV Holding S.A.	46305	Masterhouse S.A.	46297
BKDV Holding S.A.	46299	M.C.C. S.A.	46318
Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l.	46320	mns Investment Holding S.à r.l.	46317
Catelan S.A.	46306	MRY (Canary Wharf) S.à r.l.	46278
Cephalon Management Company LLC Lux SCS	46305	Orion III European 2 S.à r.l.	46288
Commerzbank Leasing 1 S.à r.l.	46307	Palawan S.à r.l.	46278
Commerzbank Leasing 2 S.à r.l.	46319	Parfix S.A.	46278
Commerzbank Leasing 6 S.à r.l.	46319	Parfix S.A.	46286
Core Investments S.à r.l.	46292	Praslin S.A.	46300
Coriolus Properties Sàrl	46317	Private Estate Life S.A.	46277
Danone Ré	46318	Pro-Bati s.à r.l.	46291
Davy SA	46291	Reinet Fund S.C.A., F.I.S.	46277
Devotic S.à r.l.	46320	Resadero Investments S.A.	46319
DNL Capital S.A.	46300	RESH South Africa Property Fund SCA SI- CAV-SIF	46279
Dreambox S.A.	46303	ReSurge Luxembourg	46277
Enic Football Management S.à r.l.	46305	Sebile International S.A.	46306
Euro Asiabiotech	46316	Seinmann S.A.	46274
Ficofi Partners S.A.	46305	Sixth Dimension S.A.	46304
FLE Finco S. à r.l.	46303	Stone & Stanley Holding S.A.	46320
Highsea Shipping S.A.	46292	Union Technologies Informatique Group. Luxembourg S.à r.l.	46320

Seinmann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 152.232.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, den vierundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Jörg KRIEGSMANN, geboren in Jena (Deutschland), am 16. April 1961, wohnhaft in D-54296 Trier, Kuno-Stapel-Strasse 22 (Deutschland),

hier vertreten durch Herrn André WILWERT, Gesellschaftsverwalter, beruflich wohnhaft in L-1143 Luxemburg, 24, rue Astrid,

aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, durch den Bevollmächtigten und den Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorgenannt, den unterzeichneten Notar gebeten hat, die Gründungsurkunde einer Aktiengesellschaft aufzunehmen, deren Satzung er wie folgt abgefasst hat:

Titel I. - Name - Sitz - Zweck - Dauer**Art. 1.** Unter der Bezeichnung SEINMANN S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er darf durch einfachen Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Strassen verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Gegenstand der Gesellschaft sind ebenfalls alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

Titel II. - Kapital - Aktien**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundachtzigtausend Euro (85.000,- EUR), eingeteilt in achthundertfünfzig (850) Aktien mit einem Nominalwert von einhundert Euro (100,- EUR) pro Aktie.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die société anonyme à directoire

et conseil de surveillance (Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat) und die société anonyme unipersonnelle (Einmannaktiengesellschaft). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre, welche unter Berücksichtigung derselben Beteiligungs- und Mehrheitsbedingungen wie für Satzungsänderungen abstimmen, erhöht oder reduziert werden.

Titel III. - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können.

Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter ("administrateur unique") bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die Einzelunterschrift des Alleinverwalters rechtsgültig verpflichtet, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung oder Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV. - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V. - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am zweiten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI. - Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft.

Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals

erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII. - Auflösung.- Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII. - Allgemeine Bestimmung

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2011 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Satzung, erklärt der Komparent, vertreten wie vorgenannt, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals, das heißt die achthundertfünfzig (850) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100,- EUR) zu zeichnen und voll und ganz in bar einzuzahlen, so dass der Gesellschaft ab sofort ein Kapital von fünfundachtzigtausend Euro (85.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendeinhundert Euro.

Beschlüsse des Alleingesellschafters

Alsdann hat der eingangs erwähnte Komparent, welcher das gesamte Aktienkapital vertritt, als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf einen und die der Kommissare ebenfalls auf einen festgesetzt.
- 2.- Zum Alleinverwalter im Sinne von Artikel 6 wird ernannt:

Herr Jörg KRIEGSMANN, geboren in Jena (Deutschland), am 16. April 1961, wohnhaft in D-54296 Trier, Kuno-Stapel-Strasse 22 (Deutschland),

- 3.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., mit Sitz in L-4276 Esch/Alzette, 14, rue Pasteur, H.G.R. Luxemburg Nummer B 131410.

- 4.- Die Mandate des Alleinverwalters und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2015.

- 5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1143 Luxemburg, 24, rue Astrid.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, dem unterzeichneten Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: WILWERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2010. Relation GRE/2010/1089. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010046618/156.

(100047999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Alter Compta s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.657.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010045802/9.

(100047353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Reinet Fund S.C.A., F.I.S., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.613.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Référence de publication: 2010045628/11.

(100046837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

ReSurge Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.601.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010045630/13.

(100046973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Private Estate Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 34.402.

Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration de la Société en date du 15 décembre 2009

En date du 15 décembre 2009, le Conseil d'Administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Clive Malcolm GRIFFITHS, né le 25 mars 1959 à Edinburgh, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, en tant que nouveau délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 10 décembre 2009 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Private Estate Life S.A.

Signature

Référence de publication: 2010045706/17.

(100047168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

**Alvogen Balkans Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Palawan S.à r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 145.518.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Référence de publication: 2010045633/11.

(100046845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

MRY (Canary Wharf) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.587,00.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 151.984.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Référence de publication: 2010045634/11.

(100047316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Parfix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 64.384.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010045635/14.

(100046728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Luxdynamic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 45.333.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 novembre 2009.

Résolutions:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

I.C. DOM-COM Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010046074/18.

(100046931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Angelab International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.956.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANGELAB INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010045640/14.

(100046708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

RESH South Africa Property Fund SCA SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 149.425.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of March.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions), organized as an investment company with variable capital -specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) "RESH South Africa Property Fund SCA SICAV-SIF" the "Company", established and having its registered office in L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 149425, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 13th of November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2417 of the 11th of December 2009.

The meeting is presided by Mr. Christian DOSTERT, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Albert SEEN, financial consultant, residing in L-7618 Larochette, 17, Leedebach.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Modification of the articles of association as follows: a) delete all references to "feeder" and "master" and therefore: under chapter I, article 1 "Definitions": (1) delete the definition of "feeder fund", (2) add to the definition of the Fund the wording: "which invests substantially all its assets (except cash) in one other company ("the Target Company")" (3) change the word "Master Company" into "Target Company"; (4) change in the definition of "Property Assets or Real Estate Assets" the word "Master Company" into "Target Company";

b) delete all references to "lock-up period" and change therefore:

- under chapter I "Definitions": delete the definition of "lockup period",

- under chapter II, article 10: "Redemption": delete the whole article 10.

c) modify article 8.5. as follows:

- change the heading from "restrictions" into "restrictions and "eligibility requirements";

- add a paragraph 5 to article 8.5.: "Although the Shares are required to be negotiable and transferable on the Luxembourg Stock Exchange upon their admission to trading thereon (and trades registered thereon are not able to be cancelled by the General Partner), the Eligibility Requirements will nevertheless apply to any party to which Shares are transferred on the Luxembourg Stock Exchange".

d) introduce a new article 10 denominated "Redemption of Shares - Forced redemption if non eligible Investor" and merge article 10.1. into the new article 10 as follows:

The Shares are freely redeemable with respect of procedures more fully described in the Information Memorandum. The General Partner may decide to levy a redemption charge.

The General Partner must process the forced redemption at Net Asset Value of any (i) Shares held by a Shareholder who does not meet the Eligibility Requirements as described above in clause 8.5. of these present Articles as well as (ii) Shares held by a Prohibited Person.

Where the redemption is forced, the redemption price will be reduced by any costs and expenses (including legal expenses) incurred as a result of the forced redemption.

If Shares are to be redeemed pursuant to the preceding paragraph, the General Partner will serve a notice upon the relevant Shareholder, specifying the number of Shares to be redeemed, the manner in which the redemption price will be calculated, as well as any other related matters.

The payment of the redemption proceeds to such Shareholder will be made at the discretion of the General Partner.

e) modify article 19 "investment committee" by adding the following sentence to clause 19 paragraph 8:

During the first three years of the Fund, the General Partner may decide to have no or less external independent members.

2. Modify the denomination of the General Partner from "RESH Investment Management SA" into "Real Estate Southern Hemisphere (RESH) Investment Management S.A.".

3. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to effect some amendments to the bylaws and subsequently to accept all the modifications as reproduced under point 1 a) to e) of the agenda.

Second resolution

The meeting decides to change in the definitions the denomination of the General Partner from "RESH Investment Management SA" into "Real Estate Southern Hemisphere (RESH) Investment Management S.A.".

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions, organisée comme une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé "RESH South Africa Property Fund SCA SICAV-SIF" (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149425, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2417 du 11 décembre 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert SEEN, consultant financier, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedebach.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification des Statuts comme suit:

a) annuler toutes les références à "nourricier" and "maître" et modifier par conséquent:

sous le chapitre I, article 1 "Définitions": (1) enlever la définition du "fonds nourricier", (2) ajouter à la définition du Fonds les mots: "dont la quasi totalité des actifs, hormis le cash, est investie dans une autre société (la "Société de Cible"); (3) modifier le mot "Société de Maître" en "Société de Cible"; (4) changer dans la définition de "Actifs immobiliers" le mot "Société de Maître" en "Société de Cible";

b) annuler toutes les références à "la période d'immobilisation" et modifier par conséquent:

- sous le chapitre I "Définitions": enlève la définition de "Période d'immobilisation";

- sous le chapitre II, article 10: "Rachat": enlève tout l'article 10.

c) modifier l'article 8.5. comme suit:

- changer le titre de "restrictions" en "restrictions et conditions d'éligibilité";

- ajouter au paragraphe 5 de l'article 8.5.: "Bien que les Actions doivent être négociables et transférables à la Bourse de Luxembourg en vue de leur admission à la négociation à ladite Bourse, (et des contrats enregistrés ne pourront pas être annulés par le l'Agent commandité), les conditions d'Eligibilité s'appliqueront à toutes les parties auxquelles les Actions ont été transférées à la Bourse de Luxembourg."

d) introduire un nouvel article 10 intitulé "Rachat d'Actions -Rachat Forcé en cas d'Investisseur non éligible" et fusionner l'article 10.1. avec le nouvel article 10 comme suit:

"Les Actions sont librement rachetables en conformité des procédures plus amplement décrites dans le Mémoire d'Information. L'Associé commandité pourra décider de prélever une commission de rachat.

L'Associé Commandité doit procéder au (i) rachat forcé de toute Action détenue par l'Actionnaire qui ne remplit plus les conditions d'Eligibilité telles que décrites dans l'article 8.5. des présents Statuts, ainsi qu'au (2) rachat des Actions détenues par une Personne non Autorisée.

Lorsque le rachat est forcé, le prix de rachat sera réduit par tous les coûts et les dépenses (en ce compris les dépenses légales) encourus en raison du rachat forcé.

Si les Actions sont rachetées conformément au paragraphe qui précède, l'Associé Commandité délivrera une notification à l'Actionnaire concerné, indiquant le nombre d'Actions à racheter, la façon selon laquelle le prix de rachat sera calculé, ainsi que tous autres points concernés.

Le paiement du montant du rachat à cet Actionnaire sera effectué à la discrétion de l'Associé Commandité."

e) modifier l'article 19 "Comité d'Investissement" en ajoutant la phrase suivante à l'article 19 paragraphe 8:

"Pendant les trois premières années du Fonds, l'Associé commandité pourra faire abstraction de ou de réduire le nombre de membres indépendants externes."

2. Modifier la définition de l'Actionnaire Commandité de "(RESH) Investment Management S.A." en "Real Estate Southern Hemisphere (RESH) Investment Management S.A."

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'effectuer quelques amendements aux statuts et d'accepter subséquemment toutes les modifications comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1 a) à e).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer dans les définitions la dénomination de l'Actionnaire Commandité de "RESH Investment Management SA" en "Real Estate Southern Hemisphere (RESH) Investment Management S.A.".

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - SEEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mars 2010. Relation GRE/2010/1044. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010046650/170.

(100047916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

IPB Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 152.199.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den achtzehnten März.

Vor dem amtierenden Notar Paul DECKER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist Erschienen:

IPB Holding AG, eine Aktiengesellschaft nach deutschem Recht mit Sitz in D-20354 Hamburg, Stephansplatz, 10 eingetragen im Handelsregister des Amtsgericht Hamburg unter der Nummer HRB 87215

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Notarschreiber, wohnhaft in Luxemburg

auf Grund einer Vollmacht ausgestellt unter Privatschirft am 17. März 2010

Welche Vollmacht nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Welche Komparentin, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Titel I. Name - Zweck - Dauer - Sitz

Art. 1. Name. Hierdurch wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht gegründet, welche die Bezeichnung IPB Lux S.à r.l. führt (nachfolgend die „Gesellschaft“). Sie unterliegt der nachstehenden Satzung sowie den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen (das „Gesetz von 1915“).

Art. 2. Zweck.

(1) Zweck der Gesellschaft ist es, als geschäftsführende Komplementärin, Investment Manager oder Berater für verschiedene von der Gesellschaft gegebenenfalls konzeptionierte Investmentgesellschaften, Fonds oder sonstige Anlagevehikel tätig zu werden und sich gegebenenfalls an deren Kapital zu beteiligen. Ferner ist die Gesellschaft im Bereich des Erwerbs, der Veredelung sowie der Verwertung von Technologien tätig, insbesondere solcher, die durch Patente oder sonstige Schutzrechte geschützt sind. Die Gesellschaft kann sich bei der Ausübung dieser Tätigkeiten von Dritten beraten lassen.

(2) Die Gesellschaft kann Kredite aufnehmen. Die Gesellschaft kann zudem den Gesellschaften, an welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

(3) Die Gesellschaft kann alle weiteren Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zwecks förderlich sind, einschließlich der Gründung in- oder ausländischer Tochtergesellschaften.

(4) Die Gesellschaft wird ohne vorherige Genehmigung keinerlei erlaubnispflichtige Tätigkeiten ausüben.

Art. 3. Dauer. Die Dauer der Gesellschaft ist auf eine unbestimmte Dauer festgesetzt. Sie kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung gemäß Artikel 12 Abs. (2) dieser Satzung jederzeit aufgelöst werden.

Art. 4. Sitz.

(1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft innerhalb dieser Gemeinde erfolgt durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates. Die Gesellschaft kann Zweigstellen oder Agenturen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland eröffnen.

(2) Sofern der Verwaltungsrat die Feststellung trifft, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse stattgefunden haben oder unmittelbar bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Kommunikation mit Niederlassungen oder Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Sitz zeitweilig ins Ausland verlagert werden, bis die außergewöhnlichen Umstände vollständig geendet haben; solche provisorischen Maßnahmen werden auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft keinen Einfluss haben, die trotz einer solchen zeitweiligen Verlagerung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Titel II. Gesellschaftskapital - Gesellschaftsanteile

Art. 5. Gesellschaftskapital.

(1) Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), aufgeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je hundert Euro (EUR 100,00).

(2) Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch einen Beschluss der Gesellschafter, welcher gemäß den in Artikel 12 Abs. (2) dieser Satzung aufgeführten Regeln gefasst werden muss, erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Gesellschaftsanteile.

(1) Jeder Gesellschaftsanteil gewährt eine Stimme.

(2) Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer für jeden Gesellschaftsanteil an. Miteigentümer eines Gesellschaftsanteils müssen durch eine einzige Person gegenüber der Gesellschaft vertreten sein.

(3) Die Gesellschaftsanteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafterversammlung mit einer Mehrheit, welche drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertritt.

Titel III. Geschäftsführung

Art. 7. Verwaltungsratsmitglieder (Ernennung, Geschäftsführung, Vertretung).

(1) Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat geführt. Die Verwaltungsratsmitglieder müssen nicht Gesellschafter sein. Die Verwaltungsratsmitglieder können zu jedem Zeitpunkt und ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

(2) Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung setzt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder und auch die Dauer der Mandate fest. Verwaltungsratsmitglieder können auch für eine unbestimmte Zeit ernannt werden.

(3) Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten durch die Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet.

(4) Sondervollmachten oder begrenzte Vollmachten können vom Verwaltungsrat in jeder Form an eine oder mehrere Personen ausgestellt werden.

Art. 8. Verwaltungsrat;

(1) Der Verwaltungsrat kann aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden wählen und hat die Möglichkeit, einen stellvertretenden Vorsitzenden zu bestellen. Er kann auch einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates verantwortlich ist.

(2) Dritten gegenüber hat der Verwaltungsrat unter allen Umständen unbeschränkte Vollmacht zu Handlungen im Namen der Gesellschaft und zur Genehmigung von Geschäften und Handlungen, die mit dem Gesellschaftszweck im Einklang stehen.

(3) Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder den stellvertretenden Vorsitzenden an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort, der im Großherzogtum Luxemburg liegen muss, einberufen. Sofern kein Vorsitzender und kein stellvertretender Vorsitzender gewählt worden ist, bestimmt sich die Einberufung nach Maßgabe der Geschäftsordnung des Verwaltungsrates. Sofern ein Vorsitzender bestellt ist, hat dieser den Vorsitz in jeder Sitzung des Verwaltungsrates. In seiner Abwesenheit oder bei Nichtbestellung eines Vorsitzenden kann der Verwaltungsrat mit Mehrheit der Anwesenden ein (anderes) Mitglied des Verwaltungsrates ernennen, um den Vorsitz dieser Sitzungen zeitweilig zu führen.

(4) Jedes Mitglied des Verwaltungsrates erhält wenigstens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung ein Einberufungsschreiben, außer im Falle einer Dringlichkeit, in welchem Falle die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Ein Einberufungsschreiben kann auch per E-Mail übermittelt werden. Bei Einwilligung eines jeden Mitgliedes des Verwaltungsrates (die schriftlich, per Telefax, durch E-Mail oder ein vergleichbares Kommunikationsmittel erteilt werden kann), kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Verwaltungsrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Verwaltungsrates festgesetzt wurden.

(5) Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates aufgrund einer urschriftlich oder durch Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Verwaltungsrates kann mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates vertreten.

(6) Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einer einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst. Bei Stimmengleichheit gibt die Stimme des Vorsitzenden, sofern bestellt, den Ausschlag. Sofern kein Vorsitzender bestellt wurde, wird bei Stimmengleichheit nach Maßgabe der Geschäftsordnung verfahren.

(7) Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrates werden von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

(8) Einstimmige Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch per Umlaufbeschluss mittels einer oder mehrerer urschriftlicher, durch Telefax oder durch E-Mail belegter Unterlagen gefasst werden.

Art. 9. Haftung der Verwaltungsratsmitglieder. Die Verwaltungsratsmitglieder haften aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für Verbindlichkeiten der Gesellschaft oder der Gesellschafter nicht persönlich. Sie sind nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Titel IV. Gesellschafterversammlungen - Beschlüsse der Gesellschafter - Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters

Art. 10. Gesellschafterversammlungen.

(1) Die Gesellschaft hat eine jährliche Gesellschafterversammlung abzuhalten, falls die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat. Sie wird am eingetragenen Sitz der Gesellschaft oder an jedem anderen in der Einladung angegebenen Ort am vorletzten Freitag des Monats Mai um 14 Uhr abgehalten. Falls dieser Tag kein Werktag in dem Großherzogtum Luxemburg ist, wird die Versammlung am ersten darauffolgenden Werktag abgehalten.

(2) Die Gesellschafter können Gesellschafterversammlungen abhalten, die gemäß dem Gesetz von 1915 von dem Verwaltungsrat, von dem (den) Abschlussprüfer(n), falls vorhanden, oder von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Stammkapitals der Gesellschaft halten, einberufen werden.

(3) Soweit gesetzlich erforderlich, werden die Beschlüsse der Gesellschafter in Gesellschafterversammlungen gefasst; falls die Gesellschaft nicht mehr als 25 Gesellschafter hat, sind Gesellschafterversammlungen der Gesellschafter nicht zwingend und die Gesellschafter können die Beschlüsse durch schriftliche Abstimmung treffen.

(4) Gesellschafterversammlungen können im Ausland nur dann abgehalten werden, wenn, nach dem Ermessen des Verwaltungsrates Umstände höherer Gewalt dies erfordern.

(5) Die Gesellschafter bzw. die Gesellschafterversammlung kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden.

(6) Jeder Gesellschafter kann an den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Geschäftsanteile.

Art. 11. Verfahren.

(1) Die Gesellschafterversammlung wird durch Benachrichtigung durch den Verwaltungsrat, durch den (die) Abschlussprüfer, falls vorhanden, oder durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Stammkapitals der Gesellschaft besitzen, gemäß dem Gesetz von 1915 und der vorliegenden Satzung einberufen. Die im Einklang mit dem Gesetz von 1915 an die Gesellschafter verschickte Benachrichtigung gibt das Datum, die Zeit, den Ort und die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung an.

(2) Falls alle Gesellschafter bei einer Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und falls sie bestätigen, von der Tagesordnung der Versammlung Kenntnis zu haben, kann diese ohne vorherige Benachrichtigung abgehalten werden.

(3) Ein Gesellschafter kann auf jeder Gesellschafterversammlung Handlungen vornehmen durch schriftliche Ernennung eines Stellvertreters, der nicht notwendigerweise Gesellschafter sein muss, oder durch dessen Ernennung per Fax.

(4) Ein oder mehrere Gesellschafter kann oder können an Versammlungen per Konferenzschaltung, Videokonferenz oder ähnlicher Kommunikationsmittel, die die simultane Verständigung mehrerer daran teilnehmender Personen miteinander ermöglichen, teilnehmen, sofern derartige technische Kommunikationsmittel vom Verwaltungsrat zur Verfügung gestellt werden. Diese Teilnahme steht einer physischen Anwesenheit bei der Versammlung gleich.

(5) Jeder Gesellschafterversammlung sitzt der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder, in seiner Abwesenheit oder falls kein Vorsitzender bestellt wurde, jede andere von der Gesellschafterversammlung ernannte Person vor. Der Vorsitzende der Gesellschafterversammlung ernennt einen Schriftführer.

(6) Die Gesellschafterversammlung kann einen oder mehrere Wahlprüfer benennen.

(7) Der Vorsitzende der Gesellschafterversammlung bildet zusammen mit dem Schriftführer und dem (den) Wahlprüfer (n), so ernannt, das Büro der Gesellschafterversammlung.

(8) Eine Anwesenheitsliste, die die Namen der Gesellschafter, die Anzahl der von ihnen gehaltenen Anteile, und gegebenenfalls die Namen ihrer Vertreter angibt, wird vom Büro der Gesellschafterversammlung erstellt und unterzeichnet.

Art. 12. Beschlüsse der Gesellschafter.

(1) Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern, die zusammen mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, soweit weder das Gesetz von 1915 noch die Satzung eine größere Mehrheit vorsehen. Falls diese Mehrheit bei einer ersten Abstimmung nicht erreicht wurde, kann eine zweite Gesellschafterversammlung bzw. Abstimmung durch eingeschriebenen Brief einberufen bzw. getätigt werden. Bei dieser zweiten Gesellschafterversammlung bzw. Abstimmung werden die Beschlüsse durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

(2) Die Satzung kann jederzeit durch einen Beschluss der Mehrheit der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Kapitals der Gesellschaft vertreten, abgeändert werden.

Art. 13. Protokoll der Gesellschafterbeschlüsse. Das Protokoll der schriftlichen Entscheidungen des Alleingesellschafters bzw. der Gesellschafterversammlung wird von dem Alleingesellschafter bzw. dem Büro der Gesellschafterversammlung aufgesetzt und unterzeichnet.

Art. 14. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters. Im Falle, dass die Gesellschaft lediglich einen Gesellschafter aufweist, übt dieser die Befugnisse aus, die der Gesellschafterversammlung gemäß Sektion XII. des Gesetzes von 1915 zustehen.

Titel V. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttung von Gewinnen

Art. 15. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Konten. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen, und der Verwaltungsrat erstellt das Inventar, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 17. Ausschüttung von Gewinnen. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Titel VI. Auflösung und Liquidation - Schlussbestimmungen

Art. 18. Gesellschaftsauflösung und Liquidation.

(1) Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Gesellschafter, welcher gemäß den in Artikel 12 Abs. (2) dieser Satzung aufgeführten Regeln gefasst werden muss, aufgelöst werden.

(2) Im Falle der Auflösung wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest. Falls nicht anders vorgesehen, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

(3) Der restliche Überschuss, der aus der Verwertung der Vermögenswerte und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu ihren bestehenden Geschäftsanteilen am Kapital aufgeteilt.

(4) Die Gesellschaft erlischt weder durch Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

(5) Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Verwaltungsratsmitgliedes, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 19. Schlussbestimmungen. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung geregelt sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes von 1915.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Alle einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile wurden durch die IPB Holding AG gezeichnet und voll in bar eingezahlt. Demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf EUR 1.100,- geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Die Vertretene als alleiniger Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt und sich als gültig einberufen erachtet, hat unverzüglich eine Gesellschafterversammlung gehalten, bei der sie einstimmig folgende Beschlüsse gefasst hat:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes befindet sich in L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse
2. Folgende Personen werden als Verwaltungsratsmitglieder ernannt:
 - Herr Jochen Kamiah, Direktor, geboren in Hamein am 25. April 1955, berufsansässig in Stephansplatz 10, D-20354 Hamburg
 - Herr Guido von Scheffer, Direktor, geboren in Bremen, am 11. April 1971, berufsansässig in Stephansplatz 10, D-20354 Hamburg
 - Herr Bodo Demisch, Direktor, geboren in Hahnenklee, am 2. Oktober 1944, berufsansässig in L-1651 Luxembourg, 9, Avenue Guillaume
3. Die Verwaltungsratsmitglieder sind auf unbestimmte Zeit ernannt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxembourg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparent, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2010. Relation: LAC/2010/12968. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. März 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010046101/223.

(100047139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Parfix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 64.384.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010045636/14.

(100046727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Aon Financial Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.352.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AON Financial Services Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010045637/11.

(100046722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Lakumo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.143.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, On the twenty-sixth day of March,
Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Appeared:

"Maude F. Hodo Revocable Trust dated March 25th, 2008", a corporation under the laws of the United States of America, with registered offices in USA-95835 Sacramento (Californie), 5601 Natomas boulevard #7104,
represented here by Mr Pierre MESTDAGH, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

by virtue of a proxy given under private seal on 31 October 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder of the appearing party declared and requested the notary to state:

That the "société anonyme holding" "LAKUMO HOLDING S.A.", having its registered offices in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, was incorporated by deed of notary Norbert MULLER, then residing in Esch-sur-Alzette, on 24 January 1997, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 275 on 4 June 1997, modified by deed of notary Frank BADEN, then residing in Luxembourg, on 9 August 2001, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 159 on 30 January 2002, and registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 58,143,

That the subscribed capital of "LAKUMO HOLDING S.A." is presently one hundred thousand euro (EUR 100,000.00), represented by four thousand (4,000) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.00) each,

That the mandator acquired all shares of the said company,

That the mandator approves the interim balance-sheet of the company at the date of this general meeting,

That the mandator declares explicitly to proceed with the dissolution of said company,

That the mandator appoints itself liquidator of the company and has taken over all assets, has paid off all known liabilities of the dissolved company and obliges itself to assume all the liabilities that could possibly still exist and are presently unknown,

That the mandator fully discharges the board of directors and statutory auditor for their mandate up to this date,

That the records and documents of the company will be kept for a period of five years in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

That the mandator is authorised to lacerate the shareholder's certificate.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read, the appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

Le vingt-six mars,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"Maude F. Hodo Revocable Trust March 25th, 2008", une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à USA-95835 Sacramento (Californie), 5601 Natomas boulevard #7104,

représentée par Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 31 octobre 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Le représentant de la comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant de documenter:

Que la société anonyme holding "LAKUMO HOLDING S.A.", avec siège social à L- 2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés, et Associations C, numéro 275 du 4 juin 1997, modifié suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 159 du 30 janvier 2002, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 58.143,

Que le capital social de "LAKUMO HOLDING S.A." s'élève actuellement à cent mille euros (EUR 100.000,00), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00), chacune,

Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société,

Que sa mandante approuve les comptes intermédiaires de la société en date de la présente assemblée,

Que sa mandante déclare expressément dissoudre ladite société,

Que sa mandante se nomme liquidatrice de la société et qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,

Que sa mandante donne entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction,

Que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

Que le mandataire est autorisé à faire lacérer le certificat d'actions.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de ledit comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le représentant de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Mestdagh, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mars 2010. Relation: LAC / 2010 /14346. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010046654/83.

(100048550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Orion III European 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.515.

In the year two thousand and ten,
on the tenth day of the month of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Orion Master III Luxembourg S.à r.l.", with registered office at 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-140.853,

(the "Shareholder"),

here represented by Mrs Carolin WEIRAUCH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 March 2010.

The Shareholder, represented as stated above, requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of "Orion III European 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-122.515, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 11 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 145 of 8 February 2007 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 2 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2325 of 24 September 2008.

II. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

III. The Shareholder, represented as mentioned above, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one million seven hundred twenty-seven thousand six hundred seventy-five Euro (EUR 1,727,675.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one million seven hundred forty-thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 1,740,175.-).

2 To issue sixty-nine thousand one hundred seven (69,107) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by the current Shareholder of the Company and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in a receivable for a total amount of one million seven hundred twenty-seven thousand six hundred seventy-six Euro and seventy-six Cents (EUR 1,727,676.76).

4 To amend article 5 of the articles of incorporation to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

IV. The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million seven hundred twenty-seven thousand six hundred seventy-five Euro (EUR 1,727,675.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one million seven hundred forty-thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 1,740,175.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue sixty-nine thousand one hundred seven (69,107) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

"Orion Master III Luxembourg S.à r.l.", represented as stated here above and declared to subscribe to sixty-nine thousand one hundred seven (69,107) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and to fully pay them up in consideration for a payment in kind consisting in the contribution of a receivable for a total amount of one million seven hundred twenty-seven thousand six hundred seventy-six Euro and seventy-six Cents (EUR 1,727,676.76) resulting from an interest free advance granted to the Company on 2 December 2009 representing the aggregate nominal value of one million seven hundred twenty-seven thousand six hundred seventy-five Euro (EUR 1,727,675.-) of the new shares and a global share premium to be allocated to a global share premium account of one Euro and seventy-six Cents (EUR 1.76);

The contribution in kind is valued at one million seven hundred twenty-seven thousand six hundred seventy-six Euro and seventy-six Cents (EUR 1,727,676.76).

Thereupon, the Shareholder resolved (i) to accept said subscription and contribution in kind by the Shareholder, (ii) to allot the new shares to the Shareholder as stated above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 5. Issued capital. "The issued share capital of the Company is set at one million seven hundred forty thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 1,740,175.-) divided into sixty-nine thousand six hundred seven (69,607) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the amendment of the articles of incorporation are estimated at two thousand five hundred.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

le dix mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Orion Master III Luxembourg S.à r.l.", avec siège social à 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-140.853, (l'"Associé"),

représentée aux fins des présentes par Maître Carolin WEIRAUCH, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 mars 2010.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé est le seul associé de la société "Orion III European 2 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, dont le siège social est au 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-122.515, constituée le 11 décembre 2006 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 145 du 8 février 2007 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés le 2 septembre 2008, suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2325 du 24 septembre 2008.

II. Le capital social de la Société est douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'Associé, représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu avoir été parfaitement informée des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million sept cent vingt-sept mille six cent soixante-quinze Euros (EUR 1.727.675,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un million sept cent quarante mille cent soixante-quinze Euros (EUR 1.740.175,-).

2 Émission de soixante-neuf mille cent sept (69.107) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'Associé actuel de la Société et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant d'une créance d'un montant total d'un million sept cent vingt-sept mille six cent soixante-seize Euros et soixante-seize Cents (EUR 1.727.676,76).

4 Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

IV. L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million sept cent vingt-sept mille six cent soixante-quinze Euros (EUR 1.727.675,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un million sept cent quarante mille cent soixante-quinze Euros (EUR 1.740.175,-).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre soixante-neuf mille cent sept (69.107) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Intervient alors:

"Orion Master III Luxembourg S.à r.l.", agissant par le biais de son mandataire, et déclare souscrire à soixante-neuf mille cent sept (69.107) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer en contre partie d'un apport en nature consistant d'une créance d'un montant total d'un million sept cent vingt-sept mille six cent soixante-seize Euros and soixante-seize Cents (EUR 1.727.676,76) résultant d'une avance sans intérêt accordée à la Société le 2 décembre 2009 représentant la valeur nominale totale des nouvelles actions d'un million sept cent vingt-sept mille six cent soixante-quinze Euros (EUR 1.727.675) et une prime d'émission globale d'une valeur d'un euro et soixante-seize Cents (EUR 1,76) qui sera allouée au compte global de primes d'émission.

L'apport est évalué à un montant d'un million sept cent vingt-sept mille six cent soixante-seize Euros and soixante-seize Cents (EUR 1.727.676,76).

Ensuite, l'Associé a décidé (i) d'accepter les dites souscriptions et apport en nature par l'Associé, et (ii) d'allouer les nouvelles parts sociales à l'Associé tel qu'indiqué ci-dessus, et (ni) de constater la réalisation de l'augmentation du capital social.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Capital Émis. "Le capital émis de la Société est fixé à un million sept cent quarante mille cent soixante-quinze Euros (EUR 1.740.175,-) divisé en soixante-neuf mille six cent sept (69.607,-) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette modification des statuts sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WEIRAUCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 mars 2010. Relation: EAC/2010/3055. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010047461/149.

(100048799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Davy SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.868.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAVY SA

Société Anonyme

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

Administrateur de type "A" / Administrateur de type "A"

Référence de publication: 2010045638/13.

(100046720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Pro-Bati s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4955 Bascharage, 9, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 46.409.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2010

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité

- de révoquer Monsieur Fernando PESSOA TEIXEIRA, né à SAO JULIAO/FIGUEIRA DA FOZ (Portugal), le 17 juin 1964, demeurant à 9, rue des Roses, L-4955 BASCHARAGE, de ses fonctions de gérant technique;
- de nommer Monsieur José DA SILVA JORGE, né à SAO JULIAO/FIGUEIRA DA FOZ (Portugal), le 8 mai 1958, demeurant à 9, rue des Roses, L-4955 BASCHARAGE, en tant que nouveau gérant technique;

Bascharage, le 19 mars 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2010045709/16.

(100046860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Highsea Shipping S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 83.106.

Il est porté à la connaissance du public que TRIMAR LUXEMBOURG a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société avec effet au 1^{er} avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Pour extrait conforme
Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2010045649/13.

(100046862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

**Core Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 108 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 150.589.

In the year two thousand ten, on the twenty-second day of February.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Korea Exchange Bank, having its registered office at Euljiro2(i)-ga Jung-gu, Seoul (Republic of South Korea), registered with the Court Administration Ministry under number 110171-0007131 acting in its capacity of trustee of National Pension Fund (the "Sole Shareholder")

here represented by Ms Katrin LANGNER, employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on February 16, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, Korea Exchange Bank acting in its capacity of trustee of National Pension Fund, prenamed, is the sole actual shareholder of LUXCO 108 S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by a deed of the undersigned notary on December 22, 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 297 dated February 10, 2010;

- that the articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since the incorporation;
- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to convert the share capital of the Company from EURO (EUR) into Australian Dollar (AUD), at an exchange rate applicable on the 15th day of February, 2010, i.e. one point five three zero four Australian Dollar (AUD 1,5304), for one euro (1.-), so that the share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares without designation of a nominal value is converted into nineteen thousand one hundred thirty Australian Dollars (AUD 19,130) represented by five hundred (500) shares without designation of a nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to fix a nominal value at one Australian Dollar (AUD 1) for each share.

Fourth resolution

The Sole shareholder decides to create a new class of share: class A share.

Fifth resolution

The Sole shareholder decides to convert all existing shares into nineteen thousand one hundred thirty (19,130) class A shares with a nominal value of one Australian Dollar (AUD 1).

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides to amend the article 6 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at nineteen thousand nineteen thousand one hundred thirty Australian Dollars (AUD 19,130), represented by nineteen thousand one hundred thirty (19,130) class A shares with a nominal value of one Australian Dollar (AUD 1) each.

The features of the different classes of shares, if any, are outlined in the present Articles.

The proceeds relating to the issue of each class of shares as well as any other proceeds, including unallocated and non distributed proceeds as at the date of creation of the relevant class of shares (such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment, as defined below) relating to such class of shares (all together the Proceeds) shall be invested pursuant to the investment policy determined by the board of managers for the investment established in respect of the relevant class of shares (each a Targeted Investment).

Consequently, each class of shares shall be linked to a particular Targeted Investment.

For each class of shares, the board of managers shall keep track, in the books of the Company, of (i) the Proceeds, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the class of shares concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each class of shares. For this purpose, the board of managers shall prepare a set of analytical accounts for each class of shares.

The net asset value of each class of shares (the Net Asset Value) is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that class of shares and by deducting all liabilities allocated to that class of shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be attributed in the books of the Company to the same class of shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant class of shares.

In the case where any expense of the Company cannot be considered as being attributable to a particular class of shares, such expense shall be allocated to all the classes of shares in proportion to their representation of the share capital of the Company.

In addition to the share capital, the Company shall have share premium accounts (each a Share Premium Account), one for each class of shares, into which any premium paid on any class of shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to. The Share Premium Accounts are at the free disposal of the shareholders, who shall decide on any movements relating thereto in a general meeting.

The Company shall also have freely available reserve accounts (each, a Reserve Account), one for each class of shares, the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to. The Reserve Accounts are at the free disposal of the shareholders, who shall decide on any movements relating thereto in a general meeting.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the applicable legal principles and the present Articles.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares, such class of shares gives right to the holder(s) thereof, (i) firstly, to the nominal value of such class of shares plus the amount of the funds allocated to the relevant Share Premium Account and the amount of the funds allocated to the relevant Reserve Account, and (ii) secondly, to any funds arising from each Specific Asset (as defined under clause 18) connected to such class of shares at the disposal of the Company in excess of the amounts under (i) above to the extent that they are freely distributable in accordance with the Law and the Articles as determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant interim accounts (the sum of such amounts being the Cancellation Value). Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class of shares, the Cancellation Value shall become due and payable by the Company to the relevant shareholder."

Seventh resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of company into "Core Investments S.à r.l."

Eighth resolution

The Sole Shareholder decides to amend the article 2 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** There exists a company under the name "Core Investments S.à r.l."

Ninth resolution

The Sole Shareholder decides to amend the article 18 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The general meeting of the shareholders shall allocate the annual profit or loss as follows:

Each class of shares shall confer to the holder(s) thereof the right to participate in profits of the Company arising from any asset whose acquisition by the Company (or any entity in which the Company has a direct or indirect interest), is linked to such class of shares in the conditions determined by the board of managers, was funded (in whole or in part) by the subscription proceeds corresponding to such class of shares (such asset being a Specific Asset in relation to such class of shares) and all losses relating to a Specific Asset shall be attributable only to the corresponding class of shares (and to no other class of shares).

Each year, the Company shall determine the profit and loss attributable to each class of shares for accounting and tax purposes as if each Specific Asset to which they refer were the sole investment held by the Company (each, a Specific Profit and Loss Account). All expenses and incomes connected to a Specific Asset shall be credited to or debited from the corresponding Specific Profit and Loss Account.

The balance of each Specific Profit and Loss Account shall then be allocated to the corresponding Reserve Account.

If and insofar that legal reserves have to be formed or their balances have to be increased by the Company in any financial year, the positive balances of the Specific Profit and Loss Accounts shall be used for this purpose. If and insofar as is possible, such a reserve shall be formed or increased to the charge of each Specific Profit and Loss Account in proportion to the percentage representing the positive balance of each Specific Profit and Loss Account over the profit shown by the annual accounts.

If and insofar that a legal reserve becomes available for distribution, the amount released shall be added to the Specific Profit and Loss Account(s) against which the legal reserve was formed or increased.

Dividends may be paid out of each Specific Profit and Loss Account and out of the Share Premium Account corresponding to the class of shares concerned, as well as out of the Reserve Account corresponding to the class of shares concerned only to the holders of the specific shares concerned.

In any case, dividends can only be distributed and shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the law.

Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers may decide to pay interim dividends on each class of shares to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed shall be determined in accordance with the present article 18 and may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the law or these articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

The payment of interim dividends is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened"

Tenth resolution

The Sole Shareholder decides to insert a second paragraph to article 20 of the Company's articles of association which shall read as follows:

"At the time of winding up of the Company any distribution to the Shareholders shall be made in accordance with article 18."

Nothing being in the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (1,400.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known by the notary by her surname, first name, civil status and residence she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le dix-neuf février.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Korea Exchange Bank, ayant son siège social à Euljiro2(i)-ga Jung-gu, Seoul (République de Corée du Sud), enregistrée auprès du Court Administration Ministry sous le numéro 110171-0007131, agissant en sa capacité de trustee de National Pension Fund, (L'Associée Unique"),

ici représentée par Madame Katrin LANGNER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 16 février 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que Korea Exchange Bank, agissant en sa capacité de trustee de National Pension Fund, précitée, est la seule et unique associée de la société LUXCO 108 S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 297 en date du 10 février 2010;

- que les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;

- que l'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide la conversion de la monnaie d'expression du capital social de Euro (EUR) en Dollar Australien (AUD) sur base d'un taux d'échange daté du 15 février 2010, à savoir un virgule cinq trois zéro quatre Dollar Australien (AUD 1,5304) pour un Euro (EUR 1), c'est ainsi qu'après cette conversion, le capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale est converti en un montant de dix-neuf mille cent trente Dollars Australien (19.130 AUD) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide fixer une valeur nominale pour chaque part sociale à un Dollar Australien (AUD 1).

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales: les parts sociales de classe A.

Cinquième résolution

L'Associée Unique décide de convertir toutes les parts sociales existantes en dix neuf mille cent trente (19.130) parts sociales de classe A ayant une valeur nominal de un Dollar Australien (AUD 1) chacune.

Sixième résolution

L'Associée Unique décide en conséquence de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix neuf mille cent trente Dollars Australien (19.130 AUD), représenté par dix neuf mille cent trente (19.130) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominal de un Dollar Australien (AUD 1) chacune.

Les caractéristiques des différentes classes de Parts Sociales, le cas échéant, sont détaillées dans les présents statuts.

Les produits relatifs à l'émission de chaque part sociale spécifique ainsi que tout autre produit, y compris les produits non alloués et non distribués à la date de création des parts sociales spécifiques (tel que tout revenu, dividende, intérêt provenant de l'Investissement Visé, tel que décrit ci-dessous) relatifs à chaque classe spécifique (tous ensemble les Produits) seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil de gérance pour l'investissement établi au regard de la ou des classes spécifiques concernée(s) (chacun, un Investissement Visé).

Par conséquent, chaque classe spécifique sera liée à un investissement visé particulier.

Pour chaque classe spécifique, le conseil de gérance conservera la trace, dans les livres de la Société, (i) des Produits, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la classe spécifique concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque classe spécifique. A cette fin, le conseil de gérance établira des comptes analytiques pour chaque classe spécifique.

La valeur nette d'inventaire de chaque classe de parts sociales (la Valeur Nette d'Inventaire) est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Visé et tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à cette classe de parts sociales

et en déduisant tout le passif lié à cette classe de parts sociales tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc.

Lorsqu'un actif dérive d'un autre actif en raison d'un échange d'actifs, fusion, apport en nature, ou d'une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les registres de la Société à la même classe spécifique que les actifs dont il est dérivé et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur sera appliquée à la classe spécifique concernée.

Lorsqu'une dépense de la Société ne peut être considérée comme étant attribuable à une classe particulière de parts sociales, une telle dépense sera répartie entre les classes de parts sociales au prorata de leur représentation dans le capital social de la Société.

En plus du capital social, la Société aura des comptes de prime d'émission (chacun, un Compte de Prime d'Emission), un pour chaque classe spécifique, sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute classe spécifique sera transférée et dont chaque détenteur a un droit exclusif. Les Comptes de Prime d'Emission sont à la libre disposition des associés, qui décident en assemblée générale de tous mouvements y relatifs.

La Société aura également des comptes de réserves disponibles (chacun, un Compte de Réserve), un pour chaque classe spécifique, dont chaque détenteur a un droit exclusif. Les Comptes de Réserve sont à la libre disposition des associés, qui décident en assemblée générale de tous mouvements y relatifs.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi et les présents Statuts.

En cas de réduction du capital social suite au rachat et à l'annulation d'une classe spécifique, cette classe spécifique donnera droit au(x) détenteur(s) de celles-ci, (i) premièrement, à la valeur nominale des parts sociales spécifiques plus le montant de la prime d'émission allouée à cette classe spécifique dans le Compte de Prime d'Emission correspondant ainsi que le montant des fonds alloués au Compte de Réserve correspondant, et (ii) deuxièmement, aux fonds découlant de chaque Actif Spécifique (tel que défini sous la clause 18) lié à ladite classe spécifique à la disposition de la Société en supplément des montants dont il est fait référence sous le (i) ci-dessus dans la mesure où ces fonds sont librement distribuables conformément à la Loi et aux présents Statuts, ainsi qu'il en a été déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des bilans intermédiaires correspondants (la somme de ce montant étant la Valeur d'Annulation). Après le rachat et l'annulation des parts sociales spécifiques concernées, la Valeur d'Annulation sera exigible et due par la Société à l'associé correspondant."

Septième résolution

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la société en "Core Investments S.à r.l."

Huitième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 2.** Il existe une société sous la dénomination de "Core Investments S.à r.l."

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la limite de dix pour cent (10%) n'est plus atteinte.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

L'assemblée générale des associés allouera les profits et pertes comme suit:

Chaque classe spécifique confèrera au(x) détenteur(s) de cette classe le droit de participer aux profits de la Société découlant de tout actif, lié à ladite classe spécifique dans les conditions déterminées par le conseil de gérance, dont l'acquisition par la Société (ou toute entité dans laquelle la Société a un intérêt), a été financée (entièrement ou partiellement) à partir des produits de la souscription à cette classe spécifique (cet actif étant l'Actif Spécifique rattaché à cette classe spécifique) et toutes les pertes relatives à un Actif Spécifique seront attribuées uniquement à la classe spécifique correspondante (et à aucune autre classe spécifique).

Chaque année, la Société doit déterminer les profits et pertes attribuables aux classes spécifiques pour des raisons comptables et fiscales, comme si chaque Actif Spécifique auquel elles se rapportent était le seul investissement détenu par la Société (le Compte de Résultat Spécifique). Toutes les dépenses et revenus liés à un Actif Spécifique doivent être crédités ou débités du Compte de Résultat Spécifique correspondant.

Le solde de chaque Compte de Résultat Spécifique devra ainsi être alloué au Compte de Réserve correspondant.

Si et pour autant que des réserves légales doivent être constituées ou augmentées par la Société lors d'une année sociale, les soldes créditeurs des Comptes de Résultat Spécifiques doivent être utilisés à cet effet. Dans la mesure du

possible, cette réserve devra être constituée ou augmentée par prélèvement sur chaque Compte de Résultat Spécifique en proportion du pourcentage représentant le solde positif de chaque Compte de Résultat Spécifique par rapport aux profits apparaissant sur les comptes annuels.

Si et pour autant qu'une réserve légale devienne disponible pour distribution, le montant libéré devra être ajouté au (x) Compte(s) de Résultats Spécifique(s) qui a contribué à constituer ou augmenter cette réserve.

Des dividendes peuvent être payés à partir de chaque Compte de Résultat Spécifique à partir du Compte de Prime d'Emission correspondant à la classe spécifique concernée et ainsi qu'à partir du Compte de Réserve correspondant à la classe spécifique concernée, uniquement aux propriétaires des parts sociales spécifiques concernées.

Dans tous les cas, les dividendes ne peuvent être distribués et les Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la loi.

Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur chaque classe spécifique aux Associés avant la fin de l'année sociale sur la base d'un état des comptes montrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour distribution, sachant que (i) le montant devant être distribué doit être déterminé conformément à cet article 18 et ne doit pas dépasser, lorsque applicable, les profits réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmenté par les profits reportés et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et les sommes devant être allouées à la réserve établie en vertu de la loi ou de ces statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux profits réellement réalisés doivent être remboursées par les Associés.

Le paiement de dividendes intérimaires n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés."

Dixième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un second paragraphe à l'article 20 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux Associés se fera en application de l'article 18."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE QUATRE CENTS EUROS (1.400.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. LANGNER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2010. Relation: LAC/2010/8187. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Référence de publication: 2010047307/296.

(100049014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Masterhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.816.

L'an deux mil dix, le vingt-six février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée MASTERHOUSE S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la Section B et le numéro 100.816,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 avril 2004, publié au Mémorial C n° 712 du 9 juillet 2004.

L'assemblée est présidée par M. Luca CHECCHINATO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Carole FARINE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mlle Elisiana PEDONE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant .

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 310 actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 69.000,- (soixante-neuf mille euro), pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euro) à EUR 100.000,- (cent mille euro), par la création et l'émission de 690 (six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euro) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 2.634.537,21 (deux millions six cent trente-quatre mille cinq cent trente-sept euro vingt et un centimes);

2. souscription et libération intégrale des actions nouvelles par un versement en numéraire de la part d'un actionnaire;

3. renonciation au droit de souscription préférentiel de l'autre actionnaire;

4. modification subséquente Du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 100.000,- (cent mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un EUR 69.000,- (soixante-neuf mille euro),

pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euro) à EUR 100.000,- (cent mille euro),

par la création et l'émission de 690 (six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euro) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 2.634.537,21 (deux millions six cent trente-quatre mille cinq cent trente-sept euro vingt et un centimes).

Souscription

Alors est intervenue la Société Européenne de Banque avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, représentée par M. Luca CHECCHINATO et M. Giovanni SPASIANO, employés,

agissant en sa qualité de mandataire d'un actuel actionnaire, savoir la société "BKS Family Trustees Limited" agissant comme trustee de "Scheme 61 Trust", plus amplement renseignée sur la liste de présence, en vertu d'une procuration donnée le 15 février 2010,

laquelle intervenante, es-qualité qu'elle agit, déclare souscrire à la totalité des 690 (six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 2.634.537,21 (deux millions six cent trente-quatre mille cinq cent trente-sept euro vingt et un centimes, qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 2.703.537,21.

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 690 (six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles par le susdit souscripteur.

Renonciation

L'assemblée constate que l'autre actionnaire de la société a renoncé à son droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, donnée le 26 février 2010,

laquelle renonciation, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède et par suite du fait que le capital autorisé est venu à échéance, de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

Art. 5. "Le capital social est fixé à EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune";

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts."

Déclaration / Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 2.800,-.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. CHECCHINATO, C. FARINE, E. PEDONE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 3 mars 2010. LAC/2010/9509. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010046610/96.

(100048314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

BKDV Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 112.126.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

RECTIFICATIF: 24/07/2008 L080107124.01 CDO:637

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010045642/12.

(100046093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

BKDV Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 112.126.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

RECTIFICATIF: 24/04/2008 L080107127.24 CDO: 637

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010045647/12.

(100046094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Praslin S.A., Société Anonyme Soparfi.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 145.581.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRASLIN S.A.
Mohammed KARA / Jacopo ROSSI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010045648/12.

(100046125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Hoffmann-Schwall S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5888 Alzingen, 586, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 29.171.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} avril 2010.

Référence de publication: 2010045652/10.

(100047126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

DNL Capital S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 152.256.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

TWENTYTHREEFIVE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 2A, Boulevard Joseph II, (RCS Luxembourg B. 146.479), ici valablement représentée par son administrateur de type A:

Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1^{er} juillet 1978, demeurant à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "DNL Capital S.A."

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

L'objet de la Société est la prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, à la participation à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, à l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et droits et les aliéner par vente, cession, échange ou autrement.

La Société pourra octroyer aux entreprises dans lesquelles elle participe directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, lesquelles se rapportent directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou qui peuvent en favoriser l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La société se trouve engagée par la signature collective des deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

La comparante TWENTYTHREEFIVE S.A précitée a souscrit toutes les actions créées et les a été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, comptable, né à Rocourt, (Belgique), le 21 novembre 1973, demeurant à L-8281 Kehlen, 7A, Juddegaass,

b) Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1^{er} juillet 1978, demeurant à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss,

c) Monsieur Patrick Alexandre CUNHA DOS SANTOS, étudiant, née à Luxembourg, le 25 janvier 1989, demeurant professionnellement à L-8440 Steinfort, 28, route d'Arlon,

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "TONUS ET CUNHA ASSOCIES S.à r.l.", avec siège social à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.158).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

5.- Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 26, Rue de l'Industrie.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des la comparante, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V.D. CUNHA DOS SANTOS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2010. Relation: LAC/2010/13773. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010047514/137.

(100048856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

FLE Finco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.841.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 mars 2010

1. Le nombre des gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).
2. M. Jérôme BALLADUR, administrateur de sociétés, né à Paris (France), le 5 juillet 1960, demeurant à F-75009 Paris, 24-26, rue Ballu, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FLE Finco S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010045650/14.

(100046956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Dreambox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 114.353.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Ms. Fiona Finnegan, professionally residing in Luxembourg.

"the proxy"

acting as a special proxy of acting as a special proxy of Storskog Invest AB, organisation number 556794-7311, incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at c/o Forsman, Gladbacken 2, 167 65 Bromma, Sweden.

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme "Dreambox S.A.", having its head office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 114.353, has been incorporated by deed enacted on the 28th of December 2005, published in the Mémorial C number 916 of the 10th May 2006.

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme "Dreambox S.A." amounts currently to thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by one thousand (1,000) shares of a par value of thirty-one Euros (EUR 31) each.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Dreambox S.A."

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator takes over, as liquidator, the wiping out of the known or unknown liabilities and commitments of the company, which must be terminated before any appropriation whatsoever of the assets to its own person as sole shareholder.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le dix-huit mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Melle Fiona Finnegan demeurant professionnellement à Luxembourg.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Storskog Invest AB, enregistrée sous le numéro 556794-7311, incorporée sous la législation suédoise, avec le siège social situé c/o Forsman, Gladbacken 2, 167 65 Bromma, Suède.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "Dreambox S.A.", ayant son siège social à 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 114.353, a été constituée suivant acte reçu le 28 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 916 du 10 mai 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme "Dreambox S.A." prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31.000), représentés par mille Euros (1,000) actions avec une valeur nominative de trente-et-un Euros (EUR 31) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Dreambox S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 mars 2010. Relation: LAC/2010/12497. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Référence de publication: 2010046632/81.

(100047912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

**Sixth Dimension S.A., Société Anonyme,
(anc. Maliverne S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.759.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

C. WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2010045651/14.

(100046852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

BKDV Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 112.126.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010045645/10.

(100046095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Enic Football Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.867.

Veillez prendre note qu'en date du 23 mai 2006 l'associée unique, la société à responsabilité limitée ENIC Sports S.à r.l., a transféré son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Pour avis sincère et conforme
ENIC FOOTBALL MANAGEMENT S.à.r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010045653/13.

(100047241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Ficofi Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.048.

Le bilan et l'annexe au 30/06/2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FICOFI PARTNERS S.A.
Société Anonyme
BIENNE S.A. / Jean-Pierre FERRETJANS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010045639/14.

(100046713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Cephalon Management Company LLC Lux SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 152.057.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Référence de publication: 2010045654/10.

(100046924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Catelan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 122.261.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Référence de publication: 2010045655/10.

(100046815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Sebile International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 117.341.

L'an deux mille dix, le trois mars,

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

A comparu:

Monsieur Didier KAZENAS, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-3391 Peppange, 1 rue de l'Eglise agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "SEBILE INTERNATIONAL S.A." ayant son siège social à Peppange, 1, Rue de l'Eglise, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 117.341, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 2 juin 2006, publié au Mémorial C-2006, page 77.245, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 8 juillet 2009, publié au Mémorial C n°1665 du 28 août 2009,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 5 février 2010,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle société comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 160.000.- (cent soixante mille Euros), représenté par 3.200 (trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 50.- (cinquante Euros) chacune.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'Euros), représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante Euros) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

"Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 juillet 2014, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions nouvelles à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue."

3) Que dans sa réunion du 5 février 2010, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR EUR 18.350 (dix-huit mille trois cent cinquante Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 160.000 (cent soixante mille Euros) à EUR 178.350 (cent soixante-dix-huit mille trois cent cinquante Euros),

par l'émission de 367 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 794 (sept cent quatre-vingt-quatorze euros) par action, soit une prime d'émission totale d'un montant de EUR 291.398 (deux cent quatre-vingt-onze mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros),

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par un ancien actionnaire ainsi que par un nouvel actionnaire, plus amplement renseignés au susdit procès-verbal du 5 février 2010,

lesquels ont souscrit à la totalité des 367 actions nouvelles dans les proportions suivantes:

- Monsieur Patrick SEBILE, actuel actionnaire, à raison de 190 actions nouvelles, assortie d'une prime d'émission de EUR 794 (sept cent quatre-vingt-quatorze euros) par action,

- Monsieur Philippe GARCIA, nouvel actionnaire, à raison de 177 actions nouvelles, assortie d'une prime d'émission de EUR 794 (sept cent quatre-vingt-quatorze euros) par action.

et les ont libérées moyennant une contribution en espèces totale de EUR 309.748 (trois cent neuf mille sept cent quarante-huit Euros),

le conseil d'administration ayant supprimé le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires de la société en application du pouvoir lui conféré par l'article 5, alinéa 6 des statuts.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 309.748 (trois cent neuf mille sept cent quarante-huit Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire sous les dates de valeur tels que figurant sur le certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 178.350 (cent soixante-dix-huit mille trois cent cinquante Euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé EUR 178.350 (cent soixante-dix-huit mille trois cent cinquante Euros), représenté par 3.567 (trois mille cinq cent soixante-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante Euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 1.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. KAZENAS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 8 mars 2010, LAC/2010/10288: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010046648/85.

(100048502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Commerzbank Leasing 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.888.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Référence de publication: 2010045657/10.

(100046987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Avolon Holding Corporation (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.746.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the sixteenth day of April.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,
Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Paul Barton, investment advisor, born in Dublin, Ireland, on 4 April 1960 residing at Elm Lodge, Ennis Road, Limerick, here represented by Mr Raymond THILL, “maître en droit”, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

by virtue of a power of attorney given in Limerick City, Ireland, on April 15, 2010.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name – registered office – object – duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Avolon Holding Corporation (Luxembourg) II S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital – shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management – representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least one (1) class A manager (hereafter Class A Manager) and one (1) class B manager (hereafter Class B Manager) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits – supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution – liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and payment

Paul Barton, represented as stated above, subscribes to twenty thousand (20,000) shares in registered form, with a par value of one dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty thousand dollars (USD 20,000.-).

The amount of twenty thousand dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

Kevin George Levy, General Counsel, born in Texas, United States of America, on September 3, 1956, with professional address at Keystone Group, L.P., 201 Main Street, Suite 3100, Forth Worth, Texas 76102, United States of America.

2. The following person is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

Céline Pignon, attorney-in-law, born in Metz, France, on March 27, 1977, with professional address at 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an 2010, le seizième jour du mois d'avril,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Paul Barton, conseiller en investissement, né à Dublin, Irlande, le 4 avril 1960 résidant à Elm Lodge, Ennis Road, Limerick, représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée à Limerick City, Irlande, le 15 avril 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination – siège social – objet– durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Avolon Holding Corporation (Luxembourg) II S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital – parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion – représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins un (1) gérant de classe A (ci-après le Gérant de Classe A) et un (1) gérant de classe B (ci-après le Gérant de Classe B) nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels – affectation des bénéfices – contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société ; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution – liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Paul Barton, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar (USD 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars (USD 20.000,-).

Le montant de vingt mille dollars (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes :

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

Kevin George Levy, Directeur Général, né au Texas, Etats-Unis d'Amérique le 3 septembre 1956, résidant professionnellement auprès de Keystone Group L.P., 201 Main Street, Suite 3100, Forth Worth, Texas 76102, Etats-Unis d'Amérique.

2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

Céline Pignon, avocate, née à Metz, France, le 27 mars 1977, résidant professionnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 avril 2010. Relation : LAC/2010/17450. - Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010046822/476.

(100060107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Euro Asiabiotech, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 76.576.

L'an deux mil dix, le trente mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois "Varaval S.A.", avec siège social à L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 149.985,

ici représentée par Monsieur Filippo COMPARETTO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 mars 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "EURO ASIABIOTECH" (ci-après la "Société"), avec siège social à L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76.576,

constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, sous la dénomination de LABOZ S.à r.l., en date du 28 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 793 du 30 octobre 2000, modifié en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1374 du 04 juin 2008,

et qu'elle a pris par son mandataire, la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique transfère le siège social de la société vers L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon et modifie en conséquence le première phrase de l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg"

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à huit cents Euros (800.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. COMPARETTO, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2010. Relation: LAC/2010/14255. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010047411/44.

(100048691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Coriolus Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.112.334,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 109.845.

Le bilan au 30 juin 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Coriolus Properties S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010045658/13.

(100046123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

mns Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.612.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

mns Investment Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010045659/13.

(100046122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Atlas Mountain Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.084.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 mars 2010 à 13:00 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. Le mandat de Matthijs BOGERS en tant qu'administrateur de la Société et ayant son adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est reconduit pour une période de six ans avec effet à partir de la date de l'assemblée.

2. Le mandat de Stéphane HEPINEUZE en tant qu'administrateur de la Société ayant son adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg est reconduit pour une période de six ans avec effet à partir de la date de l'assemblée

3. Le mandat de Kemal AKYEL en tant qu'administrateur de la Société ayant son adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg est reconduit pour une période de six ans avec effet à partir de la date de l'assemblée

4. Le mandat de European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l., société de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33065, ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que commissaire aux comptes est reconduit pour une période de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Atlas Mountain Holding S.A.

Représentée par M. Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2010046269/28.

(100047580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

M.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 84.670.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.03.10.

Signature.

Référence de publication: 2010045660/10.

(100046120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Danone Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 30.185.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le mercredi 31 mars 2010 à 11.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

* Monsieur Christophe Bombled, Président du Conseil d'Administration,
demeurant professionnellement au 15 rue du Helder, F-75439 Paris Cedex 09

* Monsieur Laurent Sauquet, Administrateur,
demeurant professionnellement rue Jules Cockx, 6, B-1160 Bruxelles

* Monsieur Claude Weber, Administrateur délégué
demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leur mandat prendra fin l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2010;

- L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Un mandataire
Signature

Référence de publication: 2010046407/24.

(100047871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Commerzbank Leasing 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.290.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Référence de publication: 2010045663/10.

(100047209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Commerzbank Leasing 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.887.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Référence de publication: 2010045661/10.

(100047208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

KÖHL Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 43.668.

Les comptes annuels au 31.03.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23.03.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010045664/10.

(100046119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Resadero Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.991.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 2 avril 2010

1. Madame Monique JUNCKER a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Alex LEGRAND, administrateur de sociétés, né le 31 mai 1977 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 02/04/2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour RESADERO INVESTMENTS SA
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010045712/16.

(100047231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Devotic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 17, rue Milbich.
R.C.S. Luxembourg B 92.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010045667/10.

(100046118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Stone & Stanley Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 98.279.

Extrait des Résolutions Assemblée Générale Extraordinaire du 15/03/2010

1^{ère} Résolution:

L'Assemblée prend note de la démission de deux membres du Conseil d'Administration avec effet au 01.03.2010, à savoir:

- Madame Jacqueline GENTIL
- Madame Carla BARBOSA

L'Assemblée accepte leur démission.

2^{ème} Résolution:

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Berthi GÖBEL, né le 25 Mai 1959 à Wetzlar (D), demeurant à 40595 Düsseldorf, Osterroder Strasse 20,
- Monsieur Andreas PASENAU né le 02 Mars 1964 à Düsseldorf (D), demeurant à 40591 Düsseldorf, Siebenbürgenweg 53,

comme nouveaux membres du Conseil d'administration.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010046440/24.

(100047438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Union Technologies Informatique Group. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 65.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010045668/10.

(100046116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.967.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Référence de publication: 2010045670/10.

(100046811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.
